

La situation du lynx en Europe n'est pas brillante. En dehors de la population des Carpates, de celle des pays Baltes en lien avec la Biélorussie et la Russie et de celle de la Suisse pour tout l'arc alpin, les autres populations sont toutes modestes et fragmentées.

Il faut souligner que le lynx n'est pas un grand colonisateur et que de petites populations séparées par des habitats défavorables à l'espèce sur de grandes distances sont menacées d'extinction à moyen et à long terme si aucun échange génétique n'est possible. De plus, certaines opérations de réintroduction effectuées dans les années 1970 et 1980 ont conduit à des échecs comme en Italie, en Autriche, en Bavière (Allemagne), en République Tchèque, en Engadine (Suisse) et désormais dans les Vosges (France) et en Slovénie.

C'est sans doute cette situation critique du lynx dont le statut reste précaire qui a conduit l'Union Européenne à soutenir trois programmes Life ayant pour objectif la réintroduction ou le renforcement de population de lynx.

Allemagne

Un des programmes de réintroduction concerne la forêt du Palatinat en Allemagne dans la réserve de biosphère transfrontalière Pfälzerwald-Vosges du Nord, soit 3028 km². Le programme a pour but de lâcher 20 lynx de 2016 à 2020 et coûte 2,75 millions d'Euros. Il est piloté par une fondation, jugée neutre par la fédération des chasseurs de Rhénanie-Palatinat qui s'est impliquée dans le projet à cette condition, entre autres.

Un important travail de relations publiques a été effectué avant de lancer ce programme et la fédération des chasseurs ainsi que le syndicat des éleveurs d'ovins et de caprins soutiennent le projet, ce qui est un point très positif pour la réussite du programme. A ce jour, dix lynx ont été lâchés venant de Slovaquie et de Suisse. Sur quatre mâles et six femelles, un mâle a quitté la forêt du Palatinat et a parcouru 350 kilomètres en un mois et a rejoint les Vosges du Sud.Même si le projet allemand a pour but de favoriser les connections entre la future population de la forêt du Palatinat et celle des Vosges puis du Jura, le mâle Arcos qui vit actuellement sur un domaine vital de 131 km² n'est pas assuré de rencontrer une femelle tant les effectifs de lynx du massif vosgien sont faibles.

La dernière femelle lâchée en décembre 2017 s'est blessée à la patte et sa blessure s'est tellement infectée qu'il a fallu l'euthanasier.

Finalement, il reste sept adultes dans la forêt du Palatinat et deux subadultes (non équipés de colliers émetteurs), nés en 2017 de l'union entre le mâle lâché en juillet 2016 et une des deux femelles lâchées en même temps.

Grâce à leurs colliers GPS, les domaines vitaux des lynx ont été calculés par la

Côté français, un parlement du lynx a été mis en place pour favoriser l'acceptation du lynx.

méthode du polygone convexe minimum 90 (le polygone est tracé avec les points les plus extérieurs et représente la zone la plus restreinte de tous les pointages effectués. Le chiffre 90 indique que le domaine d'activité englobe 90% des pointages, les 10% restant correspondent à des trajets uniques plus éloignés).

A ce jour, les mâles ont des domaines vitaux de 298 et 345 km² et les femelles : 118, 231 et 284 km². Une femelle lâchée en 2016 a son collier qui ne fonctionne plus mais elle est toujours vivante, sa trace est suivie par des chiens de sang entraînés à suivre les traces de lynx et à distinguer plusieurs lynx entre eux. C'est Michael Back, un chasseur faisant partie de l'équipe du programme Life, qui utilise ses chiens pour localiser certains lynx, suivre les pistes qu'ils empruntent pour traverser certaines routes et autoroutes ou pour trouver des proies quand les localisations indiquent plusieurs points au

même endroit. Sur 96 mammifères identifiés comme proie des lynx, 86% sont des chevreuils et 6% des cerfs.

Un sondage réalisé auprès du grand public indique que 57% des personnes interrogées ne voient que des avantages à la réintroduction du lynx et 23% des avantages et des inconvénients contre 9% qui ne voient que des inconvénients.

Côté français, un parlement du lynx (il existe également un parlement du lynx côté allemand) a été mis en place pour favoriser l'acceptation du lynx mais un important travail est à mener avec les chasseurs et les éleveurs pour que les lynx allemands qui viendront dans les Vosges du Nord soient acceptés (voir aussi p.6).

Pologne

Le deuxième programme Life se déroule en Pologne dans le nord-ouest de la Poméranie sur la période 2017-2020 et il est piloté par la Société pour la nature de la Poméranie occidentale.

A ce jour, il y aurait 400 lynx dans toute la Pologne, principalement dans les Carpates au sud et à l'est à Bielowieza. Le programme doit se dérouler de 2017 à 2020 et prévoit de lâcher 20 lynx, issus d'un élevage en captivité qui a lieu dans la zone du lâcher. La région concernée par la réintroduction couvre 4500 km² de forêts, de zones humides, de cultures et de prairies, une zone située non loin de la frontière allemande et de la mer Baltique.

Cette région fait déjà l'objet d'un programme Life pour la réintroduction du bison à partir d'un élevage en captivité, coordonné par la même association. L'originalité de ce programme réside dans l'emploi de quatre couples de lynx issus de zoos (Tallin,

Lâcher de la femelle Bell dans la forêt du Palatinat © SNU Martin Greve





Munich, Riga et Vienne), répartis dans des enclos de 0,5 ha.

Des couloirs séparent ces enclos et des animaux vivants servent de proies aux lynx. C'est dans ces enclos que naîtront des jeunes. Puis à l'âge de 10 mois, ils seront transférés dans des enclos de lâcher avec des proies vivantes (des daims) qui permettront aux jeunes de quitter spontanément la captivité. Les enclos de lâcher sont distants de 20 kilomètres. Les jeunes seront munis de colliers émetteurs et seront lâchés an printemps.

On pourrait craindre qu'une telle opération de réintroduction fondée sur un élevage en captivité soit risquée à cause d'une supposée incapacité des lynx nés en enclos à survivre dans la nature. Mais de telles opérations ont déjà eu lieu dans les parcs nationaux du Harz en Allemagne et de Kampinoski en Pologne et ont été des succès.

Slovénie et Croatie

Le troisième programme Life concerne les Alpes Dinariques et le Sud-est des Alpes en Slovénie et en Croatie et couvre la période 2018-2024.

Il est porté par l'administration forestière en lien avec l'université de Ljubljana. Le programme de 7 millions d'euros consiste en un renforcement des populations avec 20 individus dans les Alpes et dans les Alpes Dinariques en Slovénie et en Croatie.

Le lynx avait déjà fait l'objet d'une réintroduction dans les années 1970 dans les Alpes Dinariques qui fut un succès. La population a augmenté de 1979 à 2000, puis a ensuite décliné pour atteindre entre 2010 et 2016 un effectif de 15 individus, chiffre à partir duquel le taux de consanguinité menace la survie de l'espèce. Que s'est-il passé ?

Le lynx a fait l'objet d'une chasse avec des quotas de tir annuels. Entre 1978 et 2003, 124 lynx ont officiellement été abattus. Quand on sait que les tirs légaux ne limitent en rien le braconnage, il est permis de s'interroger sérieusement sur les effets réels de la chasse sur le lynx.

Le régime alimentaire du lynx en Slovénie est composé de chevreuils à 69,2%, de cerfs à 12,8% et de loirs à 9,9%. Il est

évident qu'avec un tel régime alimentaire, chasseurs slovènes ressentent vraisemblablement le lynx comme un concurrent. Qui plus est la part de 10% de loirs dans l'alimentation du lynx ajoute peutêtre un ressentiment supplémentaire contre le lynx puisque le loir est également piégé, une spécificité slovène. Enfin les proies tuées par le lynx, que ce dernier couvre de feuilles pour revenir les manger plusieurs jours, sont consommées par de très nombreuses espèces qui ne dédaignent pas les cadavres (renard, fouine, ours, sanglier, loup, loir, grand corbeau, buse, etc.).

L'ours a un impact particulièrement important puisqu'il consomme 30% des proies du lynx. Deux scénarios sont possibles, soit le lynx tue à nouveau un chevreuil et cela donne à certains chasseurs une raison supplémentaire de lui en vouloir au point de le braconner, soit le lynx n'est pas capable d'en capturer un autre immédiatement et dans ce cas il ne se nourrit pas correctement et sa survie peut être en jeu.

Ces trois programmes portent de grands espoirs pour le lynx en Europe mais aussi pour une certaine idée de la nature sauvage. Toutefois, ils ne doivent pas nous leurrer sur la difficile situation de certains grands prédateurs comme le lynx dont le statut est très fragile à cause de la fragmentation de ses habitats, des risques de consanguinité et du braconnage, véritable fléau pour cette espèce forestière qui se nourrit principalement d'ongulés sauvages.

L'Europe est fortement peuplée et industrialisée, par conséquent les espaces protégés sans chasse sont trop peu nombreux pour garantir des zones de sécurité au lynx. Dans la plupart des pays de l'Union Européenne, les aires protégées sans chasse ne représentent que 1 à 2% de la surface totale, c'est toute la place que l'on est capable d'accorder à la nature sauvage en toute sécurité. A ceux qui pensent que les grands prédateurs peuvent parfaitement vivre dans des paysages exploités par les

hommes, il est bon de rappeler que c'est bien parce que ces espèces n'ont pas d'autre choix (à titre d'exemple les lynx ont beaucoup de mal à s'implanter en dehors du parc national de la forêt bavaroise à cause du braconnage), que la situation serait bien meilleure si le braconnage était plus sanctionné, si une vaste campagne d'éducation auprès des jeunes chasseurs était mise en place avec les responsables de leurs associations de chasse et si les aires protégées étaient plus nombreuses pour assurer une meilleure garantie de survie à des noyaux de populations.

Notons que les réintroductions faites avec succès dans le Harz et à Kampinoski l'ont été dans des parcs nationaux.

Enfin, faut-il rappeler la situation plus que fragile du lynx en France où la réintroduction dans les Vosges s'est soldée par un échec, où la population la plus viable du massif jurassien fait désormais l'objet d'un braconnage régulier tandis que les effectifs du massif alpin restent modestes. Alors que le Land de Rhénanie-Palatinat s'est doté d'un plan de gestion du lynx, il est urgent que l'Etat français élabore un plan d'action national pour cette espèce protégée (notons qu'un Plan Lynx pour le massif vosgien est en cours d'élaboration à l'initiative du CROC (Centre de Recherches et d'Observations des Carnivores) en lien avec tous les acteurs concernés.

Pour leurs informations, je remercie Sylvia Idelberger, coordinatrice du Life lynx dans la forêt du Palatinat, Rok Cerne, coordinateur du Life lynx en Slovénie, Magdalena Kwiatkowska du Life lynx en Pologne (Poméranie occidentale) et Maximilian Hetzer, forestier en Bavière.

Jean-Claude Génot est écologue chargé de la protection de la nature au parc naturel régional des Vosges du Nord et il participe auprogramme européen Life pour la réintroduction du lynx dans la forêt du Palatinat.



Nature : le réveil du sauvage Jean-Claude Génot 224p. En vente à la boutique de FERUS 22,50 € + 7 € de frais d'envoi.